

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 JUILLET 2011

N° 4 – 102 / 2011 : DIALOGUE COMPÉTITIF – MARCHÉ POUR LA « CRÉATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI CONTRACTUEL D'UN SITE INTERNET/INTRANET/EXTRANET/ ET OUTILS EN LIGNES ASSOCIÉS » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Pilote : communication

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité refondre son site Internet actuel www.grand-albigeois.fr créé en 2005. Elle souhaite mettre en place un portail Internet et services associés ainsi que des extranets avec gestion de profils. Dans ce but, la communauté d'agglomération a lancé un dialogue compétitif afin de s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire d'un prestataire spécialisé, chargé de proposer une solution technique adaptée aux collectivités et de mettre en œuvre l'ensemble des prestations associées nécessaires à son déploiement.

Environ 6000 visiteurs différents se connectent chaque mois au site.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite se doter d'un site web de type « portail » pour permettre aux internautes en général, à ses usagers-citoyens et à ses partenaires en particulier, d'accéder à une offre territorialisée de contenus et services en ligne à partir d'une porte d'entrée locale facilement identifiable sur le réseau internet.

Ce portail Internet doit être une véritable vitrine pratique et vivante du territoire albigeois et de son dynamisme afin de favoriser son développement et de constituer un véritable levier d'attractivité. De ce fait, il devra utiliser les outils en ligne les plus modernes et anticiper sur les technologies émergentes.

Cette offre publique de contenus et services fera l'objet d'un enrichissement progressif, avec d'autres sites, contenus et fonctionnalités, qui permettra de rendre visibles et d'associer l'ensemble des acteurs de la collectivité et de son territoire.

Considérant la difficulté de définir les technologies les plus adaptées à notre projet et les coûts de déploiement associés, il a été décidé de mettre en œuvre une procédure de dialogue compétitif (articles 36 et 67 du Code des marchés publics) permettant ainsi aux candidats admis à y participer de définir et de développer une ou plusieurs solutions de nature à répondre au mieux aux objectifs.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP en date du 28 janvier 2011 fixant la date de remise des candidatures au 28 février 2011. 13 dossiers de candidature ont été reçus dans les délais légaux. Le pouvoir adjudicateur a sélectionné 5 candidatures : MICROPOLE, EOLAS, COM6 INTERACTIVE, INNOVAGORA, TELMEDIA.

MICROPOLE et TELMEDIA se sont désistés avant le déroulement de la première séance de dialogue tenue les 17 et 19 mai 2011. Un deuxième dialogue s'est tenu le 7 juin 2011.

Les dialogues successifs ont permis de déterminer les caractéristiques du marché à conclure. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum de 60 000 € HT et un maximum de 120 000 € HT. Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans.

Le déploiement du site interviendra par phases :

- la première phase verra le déploiement du portail externe de l'agglomération (hors médiathèque) et du site Albi Innoprod. Le délai d'exécution de cette phase est de 4 mois.
- La deuxième phase (en 2012) sera consacrée à la création du site Innoprod en version anglaise, du portail externe agents/élus et de l'espace médiathèque
- La phase 3 courra sur la durée du marché. Il s'agira de développer divers de type intégration de modules, d'applications métiers et nouvelles créations graphiques.

Les offres finales ont été réceptionnées le 27 juin 2011.

Les critères de sélection des offres fixés étaient les suivants :

1. premier critère : valeur technique de l'offre pour 45% de la note et décomposé de la manière suivante :

- a) étendue, qualité et pertinence du conseil - 15%
- b) créativité et ergonomie du site en direction des publics - 15%,
- c) performance, fiabilité, ergonomie et évolutivité des outils proposés (dont gestion collaborative, gestion de contenu et services en ligne), pertinence des méthodes de développement - 15%,

2. deuxième critère : coût pour 30% de la note

Note = (montant de l'offre la plus basse/montant de l'offre analysée)*20

Cette note sera ensuite affectée du critère de pondération.

3. troisième critère : accompagnement pour 15% de la note et décomposé de la manière suivante :

- a) assistance correctrice et évolutive - 5%
- b) hébergement - 5%
- c) nouveaux développements - 5%

4. quatrième critère : délais de développement et de publication pour 10% de la note

Note = (délai le plus court proposé/délai de l'offre analysée)*20

Cette note sera ensuite affectée du critère de pondération.

Au vu des critères de choix fixés, la Commission d'appel d'offres réunie le 4 juillet 2011 a décidé d'attribuer le marché à EOLAS BUSINESS DECISION pour un montant estimatif de 91 079 € HT. L'offre d'EOLAS se distingue par la qualité de la création graphique, un accompagnement très fort sur la durée du marché, la convivialité des outils d'administration et des fonctionnalités très complètes et ergonomiques.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la Commission d'Appel d'Offres du 4 juillet 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

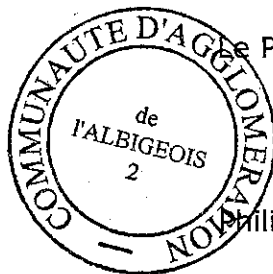
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché pour la « création, mise en œuvre et suivi contractuel d'un site Internet/Intranet/Extranet/ et outils en lignes associés » avec la société EOLAS - 8 place Voltaire - 38000 GRENOBLE - pour un montant estimatif de 91 079 € HT.

✚ **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 5 juillet 2011,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

